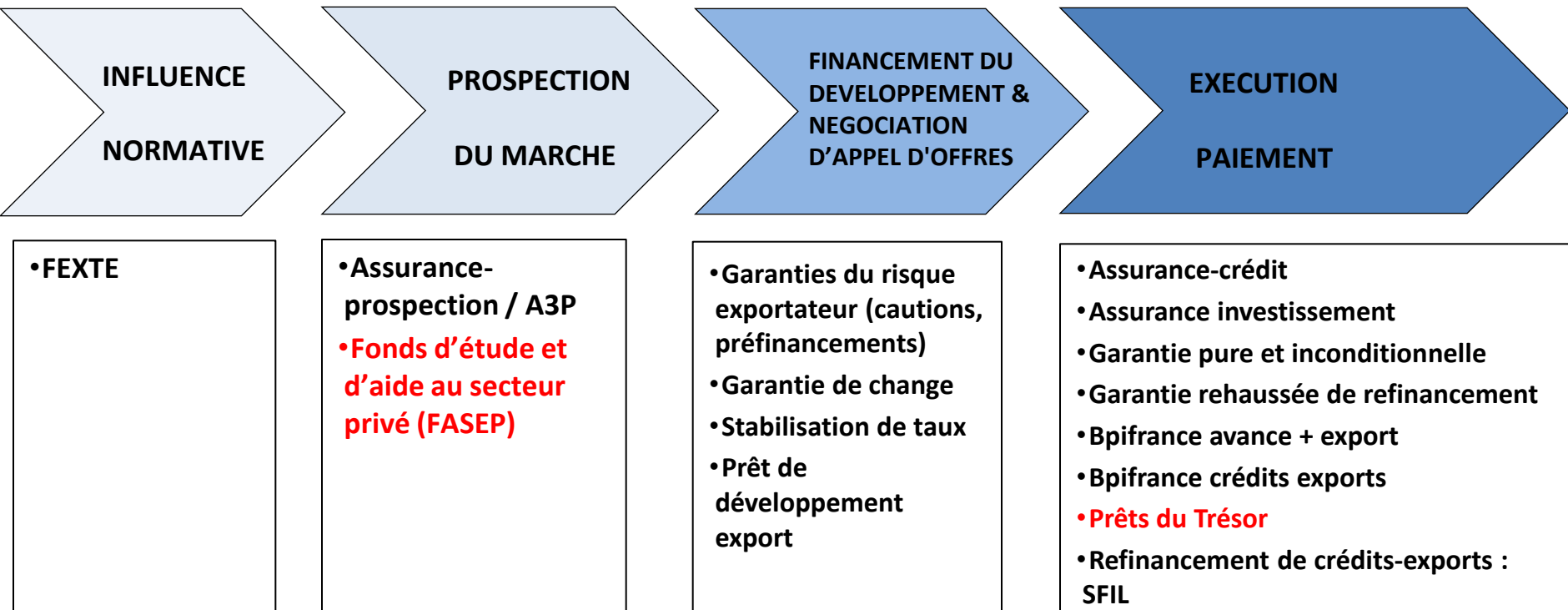


Les instruments financiers du soutien à l'exportation

- Un ensemble d'instruments financiers couvrant la totalité du cycle et coordonnés entre eux



1. Aide-projet de la DG Trésor : caractéristiques générales

▶ Soutien à l'internationalisation des entreprises françaises

- Logique de référence ou maintien de position → recherche d'effet levier
- Caractéristiques financières avantageuses → outil de compétitivité
- Les prestations financées sont réalisées par des entreprises réalisant de la valeur ajoutée et donc de l'emploi en France → exigence de part française (aide liée)

▶ Certains sont des outils d'aide publique au développement

▶ Outils budgétaires

- Enveloppe contrainte
- Ont vocation à « lancer » les entreprises et à se voir relayés par d'autres outils

▶ Financement d'études préalables (FASEP)

▶ ... ou de projets en direct (Prêts du Trésor, concessionnel ou non)

 **FASEP**

2. Le FASEP (Fonds d'Aide au Secteur Privé)

▶ **Financement d'études techniques...**

- Réalisées par des ingénieries ou des entreprises françaises au stade la préparation du projet
 - *études de faisabilité, avant-projets sommaires voire détaillés*
 - *assistance à la rédaction des spécifications et des AO*
 - *assistance à la maîtrise d'ouvrage*

▶ **.... en amont de projets de développement intéressant les entreprises françaises**

▶ **Le bénéficiaire doit être public**

▶ **Le FASEP est un don pour le bénéficiaire local**

▶ **Peut prendre la forme d'une avance remboursable pour l'entreprise française réalisant l'étude**

2.1 Caractéristiques du FASEP

▶ Capacité annuelle d'intervention limitée (< 20 M€)

- Montant moyen : 400 k€

▶ Conditions d'éligibilité pays

- Tous les pays éligibles à l'aide publique au développement (RNB/hab < \$12 616)

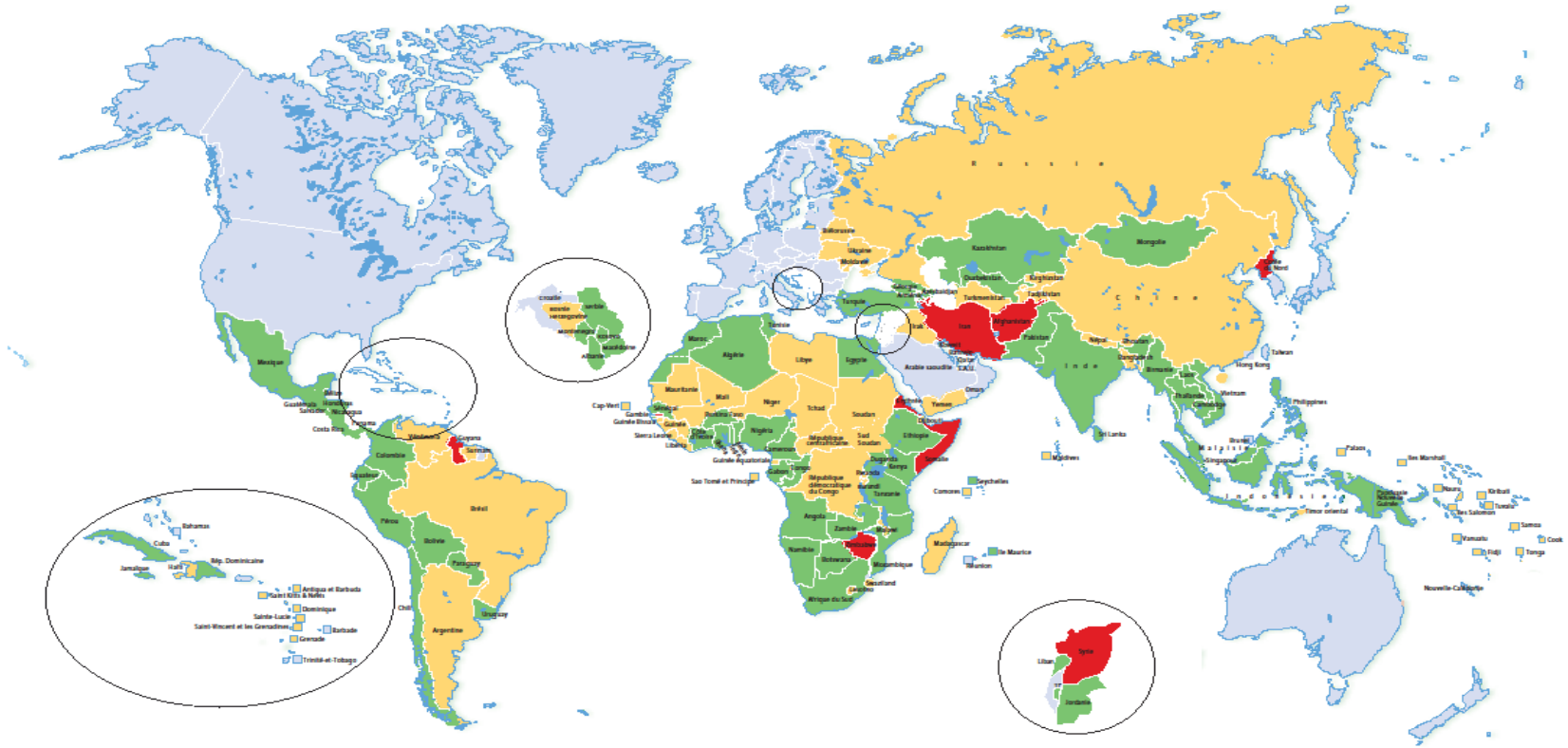
▶ Principaux critères de sélection

- Appropriation politique du projet et adéquation technique aux besoins
- Enjeux développement
- Projet aval : crédibilité des financements et proximité du FASEP
- Effort d'association de la filière française (club de suivi)
- Part française (85% minimum des prestations dans le cas d'un FASEP-études)
- Cofinancement

▶ Entre 20 et 30 études financées par an

2.2 Géographie d'intervention

FASEP - 2015



■ Pays ouverts

■ Pays fermés

■ Pays ouverts au cas par cas

Les informations données sur cette carte sont susceptibles de révision. Elles indiquent des disponibilités d'exportation et sont soumises à un examen au cas par cas des opérations, dans le respect des engagements en termes d'endettement pris par les pays vis-à-vis des institutions de Bretton Woods.

Rédaction: MARS/BISSON - 03/10/15 - MAB/2015

2.3 Diversification du FASEP : le FASEP « innovation verte »

**FASEP
Innovation
verte**
(règle spécifique
sur part matériel)

- Financement de projets pilotes (une partie étude économique et financière et une partie démonstrateur par exemple)
- Démonstration de l'efficacité d'une technologie française innovante (au-delà du stade la R&D : démonstrateur « commercial »)
- Développement durable (eau, déchets, énergies renouvelables...)

2.4 Exemples de FASEP passés ou en cours

▶ FASEP Démonstrateurs ville durable (en cours)

- Démonstration de l'offre française
- Cas pratique à Santiago et Astana

▶ FASEP Kazakhstan (passé)

- Etude de faisabilité pour la mise en place d'une usine de fabrication de cellules et de modules photovoltaïques

▶ FASEP Bangladesh (en cours)

- Etudes détaillées pour la réalisation du projet de station de traitement des eaux de Saidabad

▶ FASEP Albanie (en cours)

- Etude de faisabilité et d'avant-projet sommaire pour la mise en place d'un tramway à Tirana

▶ Prêts du Trésor

- ◆ *Concessionnels*
- ◆ *Non concessionnels*

3. Prêts du Trésor

► Financement direct de projets par l'État

- Prêt direct souverain et en euros, montants - indicatifs - de 10 M€ à 70 M€
- À des conditions financières très favorables
 - *Concessionnel dans une trentaine de pays et certains secteurs (ex RPE)*
 - *Non concessionnel dans une géographie et des secteurs plus larges*
- Dans le respect du cadre fixé par l'Arrangement OCDE pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public
- Capacité annuelle d'intervention : **330 M€**, soit une dizaine de projets par an

3.1 Le prêt du Trésor concessionnel (ex-RPE)

Conditions financières
très favorables (35%
d'élément don)



Attribution des contrats à des
entreprises françaises pour la
fourniture de biens et
équipements produits en France

► Procédure encadrée par l'Arrangement de l'OCDE sur l'aide publique au développement liée

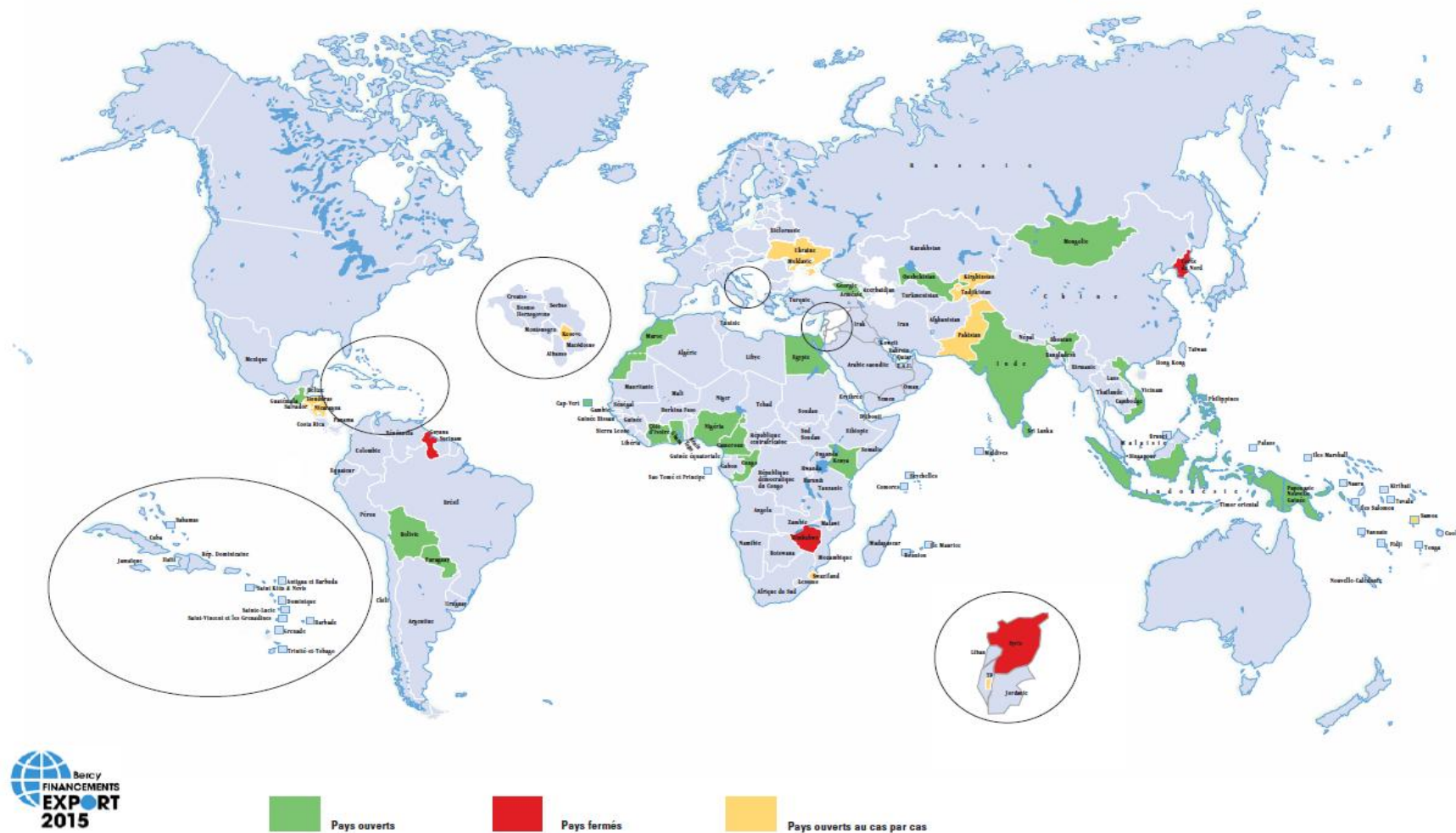
- Conditions d'éligibilité pays : pays à revenus intermédiaires
- Conditions d'éligibilité des projets : ne pas être viable financièrement

► Principaux critères de sélection

- Effet développemental : pertinence technique du projet et priorité pour le bénéficiaire (utilité, faisabilité...)
- Effet-levier commercial : référence dans le pays ou la zone
- Etat de la concurrence : concurrence de financements équivalents
- Part française : 70% minimum
- Bouclage financier en cas de cofinancement

3.2 Géographie d'intervention

PRÊT DU TRÉSOR CONCESSIONNEL (ex RPE) - 2015



3.3 Exemples de prêts du Trésor concessionnels

► Des secteurs très divers :

- Équipements de transports en commun : tramway, métros...
- Secteur de l'eau : station d'épuration, rénovation du système d'adduction d'eau potable dans une grande ville
- Energie: électrification solaire/diesel de sites isolés
- Information géographique/gestion des espaces et des ressources : microsatellite d'observation de la terre, SIG
- Santé : équipements pour hôpitaux
- Autres : équipements pour centre de météorologie, ...

4. Le prêt du Trésor non concessionnel

Un constat : la nécessité de l'élargissement de la RPE

- Le cadre du prêt du Trésor concessionnel, défini par l'OCDE, entraîne une diminution régulière du nombre de pays éligibles (35 en 2015)
- Ce dispositif n'est donc pas utilisable vers de nombreux marchés pourtant prioritaires

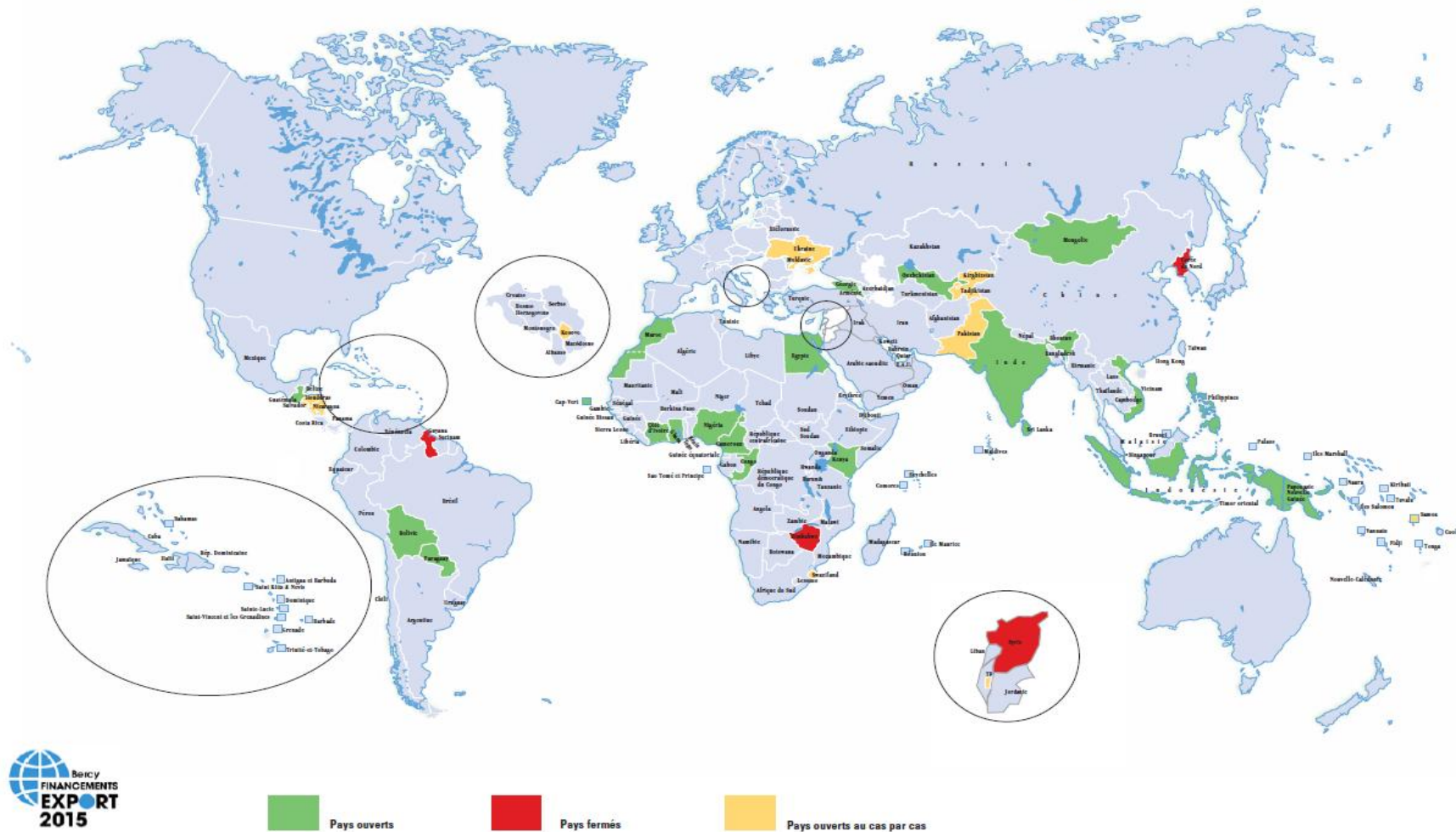


Un nouvel outil : le prêt du Trésor non concessionnel

- Sortie du cadre de l'aide publique au développement
- Entrée dans un cadre de soutien aux entreprises: les règles OCDE sont différentes (idem assurance crédit)

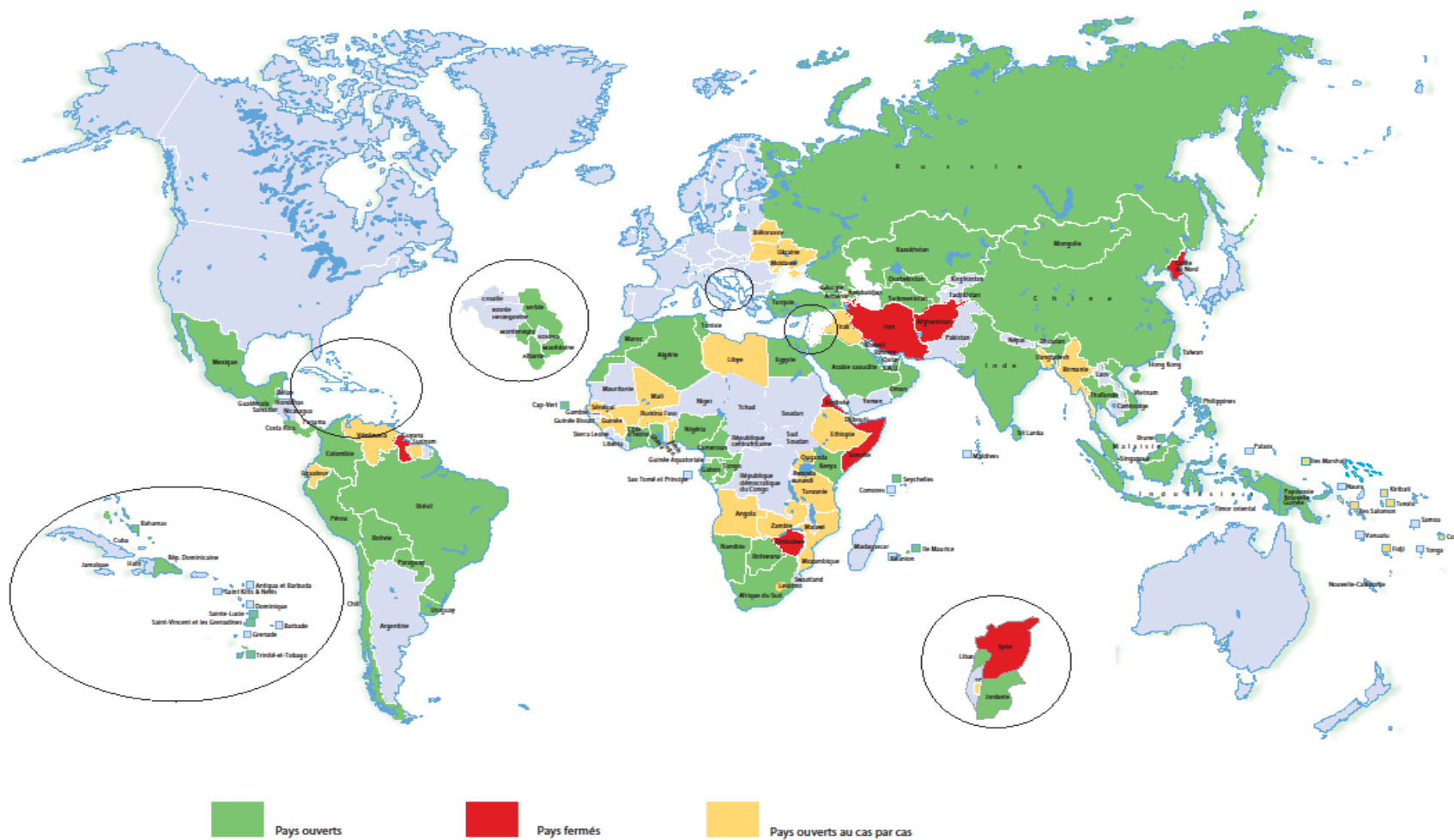
4.2 Géographie d'intervention

PRÊT DU TRÉSOR CONCESSIONNEL (ex RPE) - 2015



4.2 Géographie d'intervention

PRÊT DU TRÉSOR - 2015



Les informations données sur cette carte sont susceptibles de révision. Elles indiquent des disponibilités dont l'utilisation est subordonnée à un examen au cas par cas des opérations, dans le respect des engagements en termes d'endettement pris par les pays vis-à-vis des institutions de Bretton Woods.

4.3 Caractéristiques du prêt du Trésor non concessionnel

► Similitudes avec le prêt du Trésor concessionnel

- Exigence de part française élevée (60%), pour des projets à enjeux pour l'industrie et l'emploi en France
- Complémentarité avec les autres instruments publics d'assurance et de financement, dans un contexte très contraint sur le plan budgétaire
- Priorité donnée aux projets sur lesquels se présente une concurrence étrangère soutenue par un dispositif public similaire
- Montants des prêts : de l'ordre de 10 à 70 M€ (indicatif), enveloppe commune avec le prêt du Trésor concessionnel (330 M€)

► Différences avec le prêt du Trésor concessionnel

- Conditions moins favorables que le prêt du Trésor concessionnel (pas d'élément-don) : prêt au minimum TICR + prime assurance crédit
- De nouveaux secteurs seront ouverts par rapport à l'ex-RPE
- Fin de l'obligation de non-rentabilité économique

► Montage des dossiers et points d'attention

5. Schéma général de montage des dossiers

▶ Le plus en amont possible :

- Prospection d'études et marchés potentiels, priorisation
- Dès la première idée de projet, discussion avec le responsable sectoriel du bureau Aide-projet et le Service économique du pays concerné
- Discussion avec le bénéficiaire local (collectivité, ministère, entreprise publique, ...)

▶ Instruction formelle du projet :

- Réalisée à travers le Comité de l'Aide-projet, se réunissant toutes les six semaines
- Deux passages en Comité
 - *Phase 1 : prise en considération, sur la base d'une courte fiche de présentation*
 - *Phase 2 : instruction et décision, sur la base d'un dossier complet reprenant tous les éléments pertinents d'analyse du projet*

▶ Financement par Natixis-DAI et suivi durant la vie du projet assuré par le bureau Aide-projet et le Service économique sur place

5. FASEP

► Mise en place d'un cofinancement :

- Par le bénéficiaire local
- Par l'entreprise prestataire
- Par d'autres entreprises

► Avance remboursable

► Club de suivi :

- Objectif de mobilisation de la filière et de publicité autour du projet
- Constitué d'entreprises industrielles (grands groupes et PME/ETI), de bureaux d'études, ...
- Deux réunions du club :
 - *Une en France à mi-parcours*
 - *Une dans le pays à la fin de l'étude*

6. Prêt du Trésor

► Passation du marché :

- Gré-à-gré
- Appel d'offre restreint aux entreprises françaises
- Confort dans un appel d'offre international

► Expertise technique :

- Analyse sociale et environnementale :
 - *Approches communes de l'OCDE, réalisation d'une analyse d'impact social et environnemental*
- Validation technico-financière du dossier :
 - *Expert indépendant mandaté par le Bureau Aide-projet*
 - *Intervenant une fois le dossier technique et le budget précis déterminé*

► Protocole et convention de prêt

- Négociation d'État à État, signature de la documentation

► Points de contact

7. Contacts

▶ Bureau Aide-projet (FASEP et Prêts du Trésor)

aide-projet@dgtresor.gouv.fr

▶ Autres outils

- Coface – Garanties Publiques :

garantiespubliques@coface.com

- Bpifrance :

Contacts en bureaux régionaux de Bpifrance

<http://www.bpifrance.fr>

- SFIL :

refinancements-export@sfil.fr

MERCI DE VOTRE ATTENTION